

dossier spécial



Michaël Laville
Président de Calitom

**Les déchets charentais :
situation et trajectoire
2021/2026**

“ **Au cours des 5 prochaines années, la gestion des déchets de la Charente va connaître des évolutions importantes.**

Président de Calitom depuis septembre 2020, je suis malheureusement obligé d'annoncer que la situation technique et financière de la collectivité est compliquée. Au point, qu'elle va exiger des changements qui impacteront les activités du syndicat et le service rendu aux habitants.

Citoyens, élus et acteurs locaux... nous devons tous en être parfaitement conscients.

J'assumerai les choix que nous aurons à faire pour nous assurer un avenir stable et serein ainsi que les différentes étapes de hausse du coût des déchets qui se profilent.

C'est en complète transparence que ce dossier spécial a été élaboré. Ces pages sont destinées à vous fournir tous les éléments de compréhension de l'état de la collectivité et du contexte dans lequel nous évoluons.

Comme je m'y étais engagé, tout est entrepris afin de rétablir la proximité que nous devons aux élus et usagers charentais. Je suis convaincu qu'une partie de la solution aux problématiques actuelles réside dans la construction d'une organisation départementale solide, mais aussi dans le développement de coopérations interdépartementales car toutes les collectivités en charge des déchets sont aujourd'hui touchées.

”

Plus proche des élus et des habitants

Un impératif : réduire nos déchets et surtout notre sac noir

Nous allons tous devoir faire le maximum pour d'abord réduire notre production globale de déchets et ensuite valoriser au mieux ceux que nous n'aurons pu éviter de produire.

Les charentais trient déjà bien. Ils doivent continuer et faire encore mieux car la maîtrise du coût dépendra en grande partie des déchets qui seront détournés du sac noir.

Pour atteindre cet objectif, l'accompagnement de la collectivité est indispensable. Calitom a donc restructuré ses services de manière à fournir une aide concrète et

efficace proche des élus, des acteurs terrain et des habitants.

La nouvelle équipe exécutive en place est composée de 15 Vice-Présidents représentant toutes les intercommunalités de Charente. Ces élus se répartissent les différents domaines d'activités de la gestion des déchets.

9 conseillers de proximité ont été formés en interne dans les équipes de Calitom. Ils sont là pour apporter conseils et assistance dans les territoires en matière de prévention et de collecte. Déjà déployés sur le territoire, ils sont le lien local de Calitom avec les communes.



Thierry Bastier
Vice-Président
Lien territorial et relations
communes/EPCI

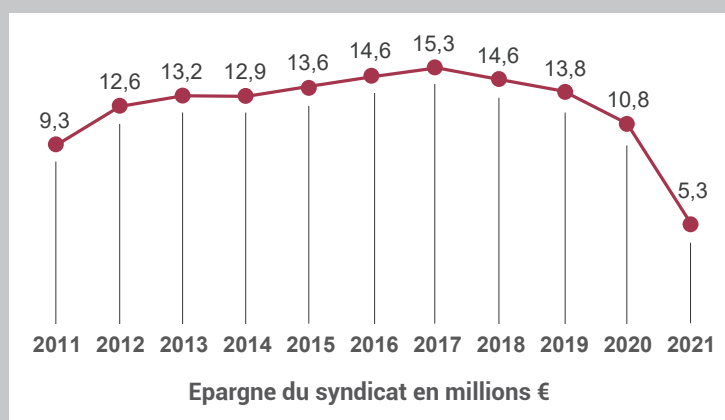
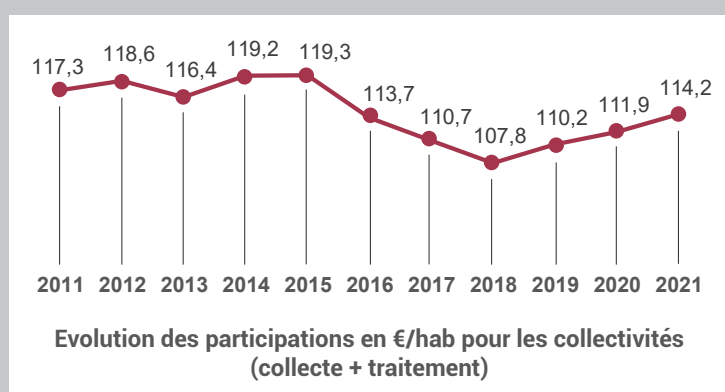
9
conseillers de proximité
sur le terrain

M. Laville : "Lorsque j'ai pris la présidence de Calitom, ma feuille de route prévoyait de renforcer les liens de proximité avec les habitants et les collectivités. Ce travail a été le premier engagé. Une nouvelle organisation des élus et des équipes est effective depuis janvier avec un service de terrain efficace. Je tiens à remercier et à saluer ici Thierry Bastier qui est en charge de cette mission."

focus 2021/2026



La réalité du coût des déchets : des hausses inévitables au cours des prochaines années...



Depuis de nombreuses années, le coût des services assurés par Calitom n'a pas fondamentalement changé.

Le coût moyen par habitant 2021 appelé auprès des intercommunalités est même plus faible qu'il y a 10 ans.

Cependant, pour éviter d'augmenter le coût supporté par les contribuables, Calitom a puisé dans son épargne. Ce n'est pas une situation normale et tenable, ces fonds sont habituellement destinés à engager des travaux de renouvellement ou à faire face à des imprévus.

Grâce à cette compensation artificielle, le budget 2021 n'a connu qu'une augmentation très limitée de la fiscalité appelée auprès des ménages charentais.

Nous ne pouvons plus continuer ainsi car sans revenir à un équilibre entre les dépenses et les recettes, l'épargne de la collectivité aura totalement disparue dès la fin de l'année 2022.



114,2 € TTC* / habitant pour l'année 2021

prix moyen pratiqué cette année par Calitom pour la gestion des déchets produits par les ménages

M. Laville : " Il faut remettre les choses dans leur contexte. Malgré ce que l'on peut entendre, le coût des déchets n'est pas plus élevé qu'il y a 10 ans et la Charente dispose d'une qualité de service que d'autres collectivités n'ont pas. Collecter et traiter correctement les déchets a toujours un coût. Le prix actuel est en dessous de ce que coûte réellement le fonctionnement des services apportés par la collectivité. Chacun comprendra que cette situation ne peut pas durer. L'eau, l'énergie, les biens de consommation courante augmentent chaque année. Dans le domaine des déchets, le levier fiscal est aujourd'hui fortement activé par l'Etat pour nous pousser à réduire nos déchets et à mieux les trier ! "

* Pour la très grande majorité des habitants, le recouvrement de ce coût repose sur le foncier bâti. Les intercommunalités lui appliquent donc différents taux pour le convertir en taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il peut y avoir de fortes disparités, à la hausse ou à la baisse, entre le coût moyen de 114,2 €/hab et le coût de la TEOM acquittée par le propriétaire du logement suivant la valeur locative de son bien.

Des obligations réglementaires pour inciter à la réduction des déchets qui vont coûter très cher à la Charente

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et les récentes lois de finances remettent en question les choix politiques du département.

La réglementation vise l'objectif de réduire de 50% les quantités de déchets enfouies en France en 2025 par rapport à 2010.

Pour inciter les collectivités et les citoyens à agir, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui est appliquée par l'Etat à chaque tonne de déchets enfouie va doubler au cours des 3 prochaines années.

Cette fiscalité sanctionne lourdement les collectivités françaises qui, comme Calitom, sont encore au tout-enfouissement pour leurs déchets résiduels.

Cette évolution menace les budgets à venir. Les coûts de certaines collectivités voisines qui n'avaient pas d'épargne ont d'ailleurs déjà explosé en 2021.

Pour réduire le montant de cette taxe, seuls la prévention des déchets et le tri poussés au maximum peuvent avoir un impact : moins de déchets, moins de frais.



taxes
de l'Etat
de 2,4 M€ en 2021
à 4,7 M€ en 2025
si les déchets ne diminuent pas



M. Laville : "Le débat public qui s'est tenu en 2017 a abouti à la fermeture de l'usine d'incinération, à la poursuite de l'enfouissement des déchets et au développement maximum de la prévention. Les paramètres ont tellement changé depuis que les décisions de l'époque ne sont déjà plus en adéquation avec les contraintes du moment. Nous devons nous réinterroger sur le devenir de nos déchets au plus vite et ne pas écarter l'éventualité de devoir fermer ou faire évoluer certains services, peut-être même créer des équipements différents car la solution de l'enfouissement ne sera bientôt plus supportable pour le contribuable."

recettes
de la vente des
matériaux
en baisse



M. Laville : "Des hausses déjà annoncées par l'Etat et 40% de recettes que la collectivité ne maîtrise pas. A titre d'exemple, fin 2020, la reprise du verre passe de 13€ à 29€ la tonne. C'est l'équation avec laquelle Calitom doit jongler tous les ans."

Un contexte économique mouvant fait d'incertitudes permanentes et de baisses soudaines des recettes extérieures

Sur le plan économique, la situation est également très compliquée. Il est de plus en plus fréquent que les cours des matériaux recyclés varient brutalement à la hausse ou à la baisse ce qui impacte directement les recettes.

Or, ces recettes extérieures construisent le budget de Calitom. Elles limitent le coût pour les contribuables. En 2020, la chute des cours a entraîné une perte de recettes de 1,34 millions €, soit 4 € par charentais.

Ces variations ne sont plus passagères comme par le passé. Cette instabilité, fonction de l'activité économique et de la disponibilité des ressources, s'est particulièrement accentuée ces dernières années.

du coût des déchets financés par les contribuables





Philippe Gesse
Vice-Président
Finances de Calitom

43,7 M€
de fonctionnement

10,1 M€
d'investissement

“

Avec mes collègues élus j'ai examiné le budget 2021 à trois reprises. Nous avons regardé une à une les différentes lignes pour les comparer et réduire les coûts partout où cela était immédiatement possible.

Nous avons insufflé une culture de rigueur budgétaire en faisant appel aux compétences des services pour les challenger en les invitant à remettre en cause les acquis. C'est par leur expertise et leur capacité à se projeter que des économies plus structurelles pourront être bientôt engagées. Je suis étonné de voir qu'après quelques mois d'études de vraies solutions et des propositions concrètes nous remontent dans

tous les secteurs : prévention, collecte, déchèteries, et traitement. Les élus que nous sommes devront ensuite bâtir une stratégie de long terme pour faire évoluer les services en recherchant les meilleurs équilibres environnementaux, sociaux et surtout budgétaires.

La contrainte financière qui pèse sur la collectivité est forte.

Elle nous oblige.

Dès que les grandes orientations de politique générale auront été délibérées, je mettrai tout en œuvre pour bâtir une trajectoire financière en étant très vigilant à sa soutenabilité.

”

Les budgets 2021 et à venir sous plus hautes restrictions

M. Laville : "De gros efforts ont été consentis cette année avec 5,8 M€ de coupes budgétaires et 4,5 M€ d'épargne injectés dans le budget pour le boucler. Toutes les activités ont été touchées. Ce budget extrêmement serré n'autorise aucun écart. Il ne permet pas non plus de faire face à d'éventuels imprévus."

Face à cette situation, il est important de savoir que même si la Charente est une bonne élève pour le tri au niveau régional, il reste encore dans les sacs noirs 1/4 de déchets qui auraient dû être triés.

Ces ressources perdues ont un coût important pour Calitom et donc pour les contribuables. C'est une perte annuelle de 3,5 millions €, soit environ 10€/charentais.

Afin de contenir le coût des déchets supporté par les ménages, Calitom a pris des dispositions pour réduire fortement ses dépenses.

Pour l'année 2021, les investissements jugés non indispensables aux services de collecte ou de traitement des déchets et ceux n'ayant pas d'urgence ont été ajournés.

Les créations de poste ont été gelées ainsi que le remplacement des départs en retraite. Les formations

des agents ont été réduites et certaines primes ne seront pas versées au personnel de Calitom.

Ce budget tient également sur l'espoir d'une réduction des ordures ménagères de 1 000 tonnes sur le département.

Pour leur rôle capital dans l'atteinte de cet objectif, le budget consacré aux actions de sensibilisation à la prévention et à l'amélioration du tri a été maintenu.

Travaux et investissement réduits de



- 5 millions €

Ressources humaines et actions sociales réduites de



- 200 000 €

L'ensemble des autres budgets réduits de



- 444 000 €

4 études menées en 2021 pour trouver des pistes d'économies durables

M. Laville : "2021 est une année d'études et de réflexion. Il est de notre responsabilité de trouver des solutions. Pour cela, toutes les alternatives doivent être examinées. Les évolutions techniques devront nous faire regagner des marges sur le plan financier. S'il existe des pistes d'économies, nous devons aller les chercher. Pour limiter les hausses, nous devons nous projeter et être visionnaires, intégrer les technologies actuelles ou futures, les évolutions de tonnages à 2030... C'est la raison pour laquelle, dès ma prise de fonction, j'ai fait le choix de lancer plusieurs études.

La mutualisation de certains équipements avec des collectivités voisines de notre département est une piste sérieuse d'optimisation pour l'avenir. Certains projets nous ont déjà rapprochés des intercommunalités de Charente-Maritime ou de Gironde... Ce type de coopération doit être encore développé."



Jean-Jacques Puydoyeux
Vice-Président
Prévention/réduction des déchets
et partenariats associatifs

“

Le Programme Local de Prévention des Déchets

Les lois nationales nous fixent de forts objectifs de prévention des déchets afin de préserver les ressources de notre planète. En Charente, nous avons la chance d'avoir un outil départemental de gestion des déchets comme Calitom. Cela a déjà permis sous la précédente mandature de faire émerger de nombreuses propositions d'actions et de concevoir un plan local de réduction des déchets à décliner sur le mandat 2020-2026.

Les contraintes économiques qui pèsent sur le syndicat sont aujourd'hui très importantes mais les actions que nous engageons au quotidien et au plus proche du terrain pour aider les citoyens à

réduire leurs déchets le sont tout autant. C'est sans doute évident mais il est toujours bon de rappeler que le déchet le moins cher à collecter ou à traiter est celui que l'on a tout simplement évité de produire !

Nous travaillerons ensemble avec les citoyens et toutes les structures pour encourager chaque fois que c'est possible le développement des alternatives permettant l'évitement des déchets.

Le futur coût des déchets dépend de nous tous : citoyens, entreprises, administrations, commerçants, agriculteurs, associations diverses. Le syndicat sera à vos côtés au quotidien en la matière.

”



Pascale Belle
Vice-Présidente
Comité -20% et coordination
départementale de la prévention

Une étude sur le service de collecte des déchets

Ces dernières années, la collecte a fait l'objet de nombreuses optimisations : collecte tous les quinze jours en ordures ménagères, collecte robotisée avec des bennes à chargement latéral, collecte en points d'apport volontaire enterrés dans les centres-bourgs... Il faut aujourd'hui réfléchir à nouveau sur le niveau de service, car certains territoires peuvent encore gagner en optimisation et en modernisation. Cette étude portera sur le diagnostic

complet du service de collecte (contexte, services, moyens techniques, humains, production de déchets...) avec analyse financière. Elle devra également permettre de vérifier l'opportunité ou non de mettre en place une tarification incitative auprès des ménages. Il est aujourd'hui difficile de savoir si le jeu en vaut réellement la chandelle. Souvent plébiscitée pour l'idée qu'elle représente, la mise en place d'une facturation des déchets en fonction de ce qui est présenté par l'utilisateur à la collecte ne doit cependant pas conduire à une augmentation du

coût des déchets en raison des frais de gestion qu'elle suppose (puçage et identification des bacs, équipements des bennes de collecte, identification des usagers, recrutements dans les services financiers de gestion des redevables, impayés...).



Patrice Boisson
Vice-Président Optimisation des
collectes (hors GrandAngoulême
et CDC du Rouillacais)



M. Laville : "Si elle est vécue comme telle, la baisse des fréquences de collecte n'est pas une baisse de service, c'est une adaptation aux volumes d'ordures ménagères présentées depuis l'extension des consignes de tri et le développement du compostage. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que le compostage de nos biodéchets ne doit plus être une option, nous devons tous le pratiquer activement ! L'ajustement des fréquences de collecte permet de maîtriser considérablement les hausses de coût. Au risque de me répéter, je réaffirme que dans le contexte actuel rien ne pourra nous conduire à une réduction du tarif des déchets, notre seul levier d'action en étant vertueux ce sera d'en limiter l'augmentation."



Jean-Pierre Barbot
Vice-Président Déchèteries
et niveau de service
(hors GrandAngoulême
et CDC du Rouillacais)

Une étude sur les déchèteries

“

Le réseau de déchèteries actuel a été mis en place il y a maintenant plusieurs années.

Cette étude va porter sur la pertinence de ce maillage en comparaison avec d'autres réseaux nationaux similaires.

Une analyse des plages d'ouvertures et de fermetures actuelles de chaque site et leur incidence financière sera faite.

L'étude intégrera également les évolutions à venir en termes de pratique du réemploi en déchèteries et de filières REP* (obligations réglementaires,

date d'entrée en application, conséquences techniques sur les installations, impact financier...).

La sécurité des usagers et le contrôle des accès seront aussi des points d'étude.

”

Chaque charentais dispose d'une déchèterie dans un rayon de



15km

* REP : Responsabilité Elargie des Producteurs. Il s'agit des filières pour lesquelles une éco-contribution est mise en place lors de la vente d'un produit. Cette éco-contribution est ensuite reversée à la collectivité pour compenser les frais de gestion des déchets.



Une étude sur le devenir du centre de tri Atrion

ATRION est en activité depuis janvier 2015. Cet équipement fonctionne bien et a permis de réduire les coûts de traitement de Calitom. Grâce à cet outil, nous avons pu étendre les consignes de tri et recycler davantage.

Avec l'obtention de marchés publics extérieurs à la Charente, l'activité a doublé en 5 ans. Cette mutualisation a conduit à une

réduction des coûts fixes du site et a créé de l'emploi en Charente.

Aujourd'hui, l'heure est venue de moderniser le site pour qu'il soit adapté aux nouvelles exigences de tri des matériaux édictées par l'éco-organisme CITEO et pour continuer d'être le plus performant possible.

Cette évolution est prévue dans le courant de l'année 2023. Une structure de coopération publique est à l'étude avec les collectivités

de Charente-Maritime qui utilisent le site.



Christian Vignaud
Vice-Président
Stratégies de traitement, centre
de tri et relations extérieures

“



Flavien Delage
Vice-Président
Traitement des
déchets ultimes

De toutes, cette étude est sans doute la plus importante et la plus engageante pour l'avenir. Il nous faut tout à la fois sortir du «tout-enfouissement» et de notre dépendance à des unités de traitement extérieures dont nous ne faisons que subir les augmentations de coûts.

La pertinence de l'unité de prétraitement des ordures ménagères du site de Ste-Sévère devra être réexaminée sans tabou. En effet, le fort développement du compostage des biodéchets rendra à plus ou moins brève échéance cette unité obsolète. Son but est d'agir sur la matière fermentescible

contenue dans nos sacs noirs, or il y en aura de moins en moins ! La gestion des biodéchets à la source doit être privilégiée.

Notre démarche est globale et systémique. Elle permet en particulier d'associer des collectivités de Charente-Maritime et de Gironde qui partagent nos problématiques.

En considérant tous les enjeux - sociétaux, environnementaux, techniques et économiques - l'ambition de cette étude est de préserver les intérêts des charentais dans la gestion de leurs déchets ultimes.

”

Une étude sur le traitement des ordures ménagères

Le bilan des études 2021 définira la trajectoire budgétaire des prochaines années

“



Philippe Gesse
Vice-Président
Finances

Comme vous avez pu le lire dans ces quelques lignes, le syndicat est en train de repenser son modèle économique. Les différentes conclusions des études devront ensuite être rassemblées pour définir un programme d'investissement pour les prochaines années. C'est sur la base des choix qui seront faits et de ce programme

d'investissement que la trajectoire financière des années à venir sera bâtie. Inévitablement, le coût des déchets augmentera dans les années qui viennent. Mobilisons-nous pour en faire moins, pour mieux les trier et pour bâtir des équipements de collecte ou de traitement qui répondent aux besoins de demain.

”

“



Jacky Bonnet
Vice-Président
Evaluation des
politiques publiques

Ma délégation sur l'évaluation des politiques publiques est une nouveauté au sein du syndicat. Cette vigilance est pourtant indispensable. Je travaille en binôme avec Philippe Gesse, mon rôle est de vérifier année après année que les moyens engagés par le syndicat produisent dans le temps les effets escomptés. La route n'est jamais parfaitement droite, les performances attendues peuvent ne pas être

au rendez-vous, les conditions économiques peuvent changer, le contexte législatif ou fiscal peut évoluer et de nouvelles opportunités peuvent apparaître. Il faut alors être agile et prendre les virages au bon moment. Notre stratégie globale et pluriannuelle doit pouvoir être réinterrogée si cela s'avérait nécessaire et nous devons garder une certaine souplesse tactique dans le quotidien.

”

Les conclusions des études dans un prochain magazine



Michaël Laville
Président de Calitom

Je reviendrai vers vous afin de vous fournir les conclusions des études qui sont attendues au dernier trimestre 2021.

Ces résultats nous amèneront à faire des choix techniques qui conduiront à la maîtrise des coûts mais n'empêcheront pas leur augmentation. Il est impossible de dire de quel ordre seront ces changements sans être allé au bout de l'analyse globale.

Notre environnement est tel qu'il n'existe aucun service capable de maintenir son prix identique comme Calitom l'a fait. Il n'est pas plus concevable de continuer à enfouir 70 000 tonnes de déchets chaque année sans agir.

En élu responsable, j'ai décidé d'assumer auprès de tous une totale transparence sur la situation et sur les bouleversements à venir.

Le sujet des déchets ne doit pas être un sujet de discorde politique. C'est l'affaire de tous. Nous allons donc travailler avec l'ensemble des élus charentais, ainsi qu'avec les autres partenaires intéressés afin de concevoir cette nouvelle organisation de manière partagée et unanime.

L'avenir, nous sommes en train de le préparer.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

Les déchets à collecter et à traiter chaque année pour toute la Charente (données 2020)



64 652 t.
soit 183 kg/an/hab

ORDURES MÉNAGÈRES



25 650 t.
soit 73 kg/an/hab

COLLECTE SÉLECTIVE



13 641 t.
soit 39 kg/an/hab

VERRE



97 481 t.
soit 277 kg/an/hab

DÉCHÈTERIES

114,2€
pour un service
de gestion
complet

